

ORDRE DU JOUR

Séance du Conseil

Date: Le lundi 18 juin 2018, à 18 h 30

1. Période de questions

2. Période d'information

3. **Assemblée publique**

3.1 Projet de règlement numéro 350-88 modifiant le règlement numéro 350 afin :

- d'autoriser désormais les usages « service de traiteur » (#5891) et « service de vente au détail de mets préparés » (#5899) du groupe d'usages « Commerce V » (Commerce détail non structurant) dans la zone d'utilisation commerciale 6056-C-08;
- de réduire de 10 mètres à 6 mètres la marge avant minimale dans la zone d'utilisation agricole 11006-A-21;
- d'autoriser désormais l'usage « Résidence XVIII » (à caractère communautaire de 7 à 16 chambres) dans la zone d'utilisation résidentielle 3041-H-24;
- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation institutionnelle 7069-P-03 fasse désormais partie de la zone d'utilisation mixte 7079-M-06;
- d'assujettir ladite zone 7079-M-06 à l'obligation d'aménager une zone tampon et de fixer les normes d'aménagement de ladite zone tampon;
- d'autoriser désormais, dans la zone d'utilisation institutionnelle 4077-P-04, l'implantation dans la cour avant d'une aire de stationnement, sans égard au pourcentage occupée dans ladite cour avant, conditionnellement à l'aménagement d'une bande de verdure ayant au moins 6 mètres de profondeur, entre la ligne avant et le début de l'aire de stationnement

(Le territoire visé est situé dans le district Cascades, à proximité de l'intersection Mondor/Calixa-Lavallée, dans le district Sainte-Rosalie, à proximité de l'intersection Rapide-Plat Sud/Barck, dans le district Saint-Sacrement, à proximité de l'intersection Sainte-Catherine/Decelles, dans le district Sainte-Rosalie, à proximité de l'intersection Laurier Est /Marquette et dans le district Bois-Joli, à proximité de l'intersection Casavant Est/T.-D.-Bouchard)

4. Adoption de l'ordre du jour

5. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 juin 2018 et de la séance extraordinaire du 11 juin 2018

Administration générale

6. Maire suppléant – Nomination

7. Office municipal d'habitation des Maskoutains et d'Acton – Programme AccèsLogis Québec – Projet « Le Concorde » – Appui au projet



Finances

8. Produits chimiques – Achat regroupé – Mandat à l'UMQ
9. Approbation des comptes (Liste, analyse des comptes)

Génie

10. Usine de filtration – Pompe d'eau potable – Contrat
11. Centrale hydroélectrique T.-D.-Bouchard – Arrêt de turbinage par Algonquin Power (Canada) Holdings inc. – Renouvellement d'entente (CP180611, art. 7)

Loisirs

12. Pavillon Laurier – Concession d'une crèmerie – Bail (CP180611, art. 19)
13. Suprême Laitier 2018 – Fermeture de rue (CP180611, art. 20)

Ressources humaines

14. Politique de recrutement de la Ville de Saint-Hyacinthe – Approbation (CP180611, art. 22)
15. Ressources humaines – Mécanicien au Département mécanique du Service des travaux publics – Embauche (CP180611, art. 24)
16. Ressources humaines – Préposé au Département aqueduc et égouts du Service des travaux publics – Embauche (CP180611, art. 25)
17. Ressources humaines – Préposé au Département voirie du Service des travaux publics – Embauche (CP180611, art. 26)
18. Ressources humaines – Agent de bureau au Service de l'urbanisme – Embauche (CP180611, art. 27)

Travaux publics

19. Pavillon Desjardins – Réfection de la toiture – Contrat
20. Plantation d'arbres en panier ou en contenant – Contrat
21. Travaux de soudure – Contrat
22. Stade L.-P.-Gaucher – Entretien du système de réfrigération industriel – Renouvellement de contrat pour l'année 2018

Urbanisme

23. Plans d'implantation et d'intégration architecturale – Approbations (CP180611, art. 10, points 3.1, 3.2, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3, et 5.4)
24. Dérogation mineure – 5450 5^e Rang – Approbation (CP180430, art. 5, point 10.1 et CP180514, art. 10)
25. Dérogation mineure – 1975 de l'Aéroport – Approbation (CP180514, art. 7, point 9.1)



26. Dérogation mineure – 1730-1740 Duvernay – Approbation (CP180514, art. 7, point 9.2)

Réglementation

27. Projet de règlement numéro 558 modifiant le règlement numéro 83 concernant la paix et l'ordre en ce qui a trait aux terrasses saisonnières (CP180528, art. 4, point 5.1)

A- Adoption du projet de règlement

B- Avis de motion

28. Projet de règlement numéro 350-89 modifiant le règlement numéro 350 afin :

- d'augmenter la superficie d'agrandissement d'un usage dérogatoire d'entreposage protégé par droit acquis situé à l'intérieur d'un bâtiment de plus de 50 %, jusqu'à une superficie maximale de 3 915 mètres carrés, pour permettre d'occuper l'ensemble de l'immeuble, dans la zone d'utilisation agricole 8038-A-03, conditionnellement à ce que toutes les opérations ne causent aucune fumée, poussière, odeur, chaleur, gaz, éclat de lumière, vibration ou bruit, plus intenses à la limite du terrain que l'intensité moyenne des facteurs de nuisance produits par un usage d'entreposage de faibles incidences (CP180611, art. 11)

A- Adoption du projet de règlement et fixation de la date d'assemblée publique

B- Avis de motion

(Le territoire visé est situé dans le district Saint-Thomas-d'Aquin, à proximité de l'intersection Pinard/de la Fenaison)

29. Adoption du second projet de règlement numéro 350-88 modifiant le règlement numéro 350 afin :

- d'autoriser désormais les usages « service de traiteur » (#5891) et « service de vente au détail de mets préparés » (#5899) du groupe d'usages « Commerce V » (Commerce détail non structurant) dans la zone d'utilisation commerciale 6056-C-08;
- de réduire de 10 mètres à 6 mètres la marge avant minimale dans la zone d'utilisation agricole 11006-A-21;
- d'autoriser désormais l'usage « Résidence XVIII » (à caractère communautaire de 7 à 16 chambres) dans la zone d'utilisation résidentielle 3041-H-24;
- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation institutionnelle 7069-P-03 fasse désormais partie de la zone d'utilisation mixte 7079-M-06;
- d'assujettir ladite zone 7079-M-06 à l'obligation d'aménager une zone tampon et de fixer les normes d'aménagement de ladite zone tampon;
- d'autoriser désormais, dans la zone d'utilisation institutionnelle 4077-P-04, l'implantation dans la cour avant d'une aire de stationnement, sans égard au pourcentage occupée dans ladite cour avant, conditionnellement à l'aménagement d'une bande de verdure ayant au moins 6 mètres de profondeur, entre la ligne avant et le début de l'aire de stationnement



(Le territoire visé est situé dans le district Cascades, à proximité de l'intersection Mondor/Calixa-Lavallée, dans le district Sainte-Rosalie, à proximité de l'intersection Rapide-Plat Sud/Barck, dans le district Saint-Sacrement, à proximité de l'intersection Sainte-Catherine/Decelles, dans le district Sainte-Rosalie, à proximité de l'intersection Laurier Est /Marquette et dans le district Bois-Joli, à proximité de l'intersection Casavant Est/T.-D.-Bouchard)

30. Adoption du règlement numéro 557 visant à augmenter d'une somme de 1 000 000 \$ le montant constituant le fonds de roulement
31. Adoption du règlement numéro 350-87 modifiant le règlement numéro 350 afin :
 - qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation commerciale 6023-C-07 fasse désormais partie de la nouvelle zone d'utilisation commerciale 6009-C-07;
 - d'autoriser dans la zone 6023-C-07, les usages « vente au détail d'antiquités (sauf le marché aux puces) (#5391), vente au détail d'œuvres d'art (#5497) et salle d'exposition (#7114) du groupe d'usages « Commerce V » (Commerce de détail non structurant)

(Le territoire visé est situé dans le district Cascades, à proximité de l'intersection Girouard Ouest/Hôtel-Dieu)

Services juridiques

32. Règlement numéro 458 – Modifications
33. Règlement numéro 491 – Modifications

Documents déposés

34.
 - A) Adjudication de l'émission d'obligations de 9 200 000 \$ par le trésorier (en vertu de la délégation de pouvoir du règlement numéro 513;
 - B) Lettre de la Société d'habitation du Québec mentionnant que la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation a annoncé la mise en place d'un nouveau programme « Petits établissements accessibles » et que les propriétaires ou locataires des bâtiments admissibles pourront recevoir une aide financière allant jusqu'à 15 000 \$, pour réaliser les travaux pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite;
 - C) Liste des salariés non permanents embauchés par la Ville de Saint-Hyacinthe (en vertu de l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*);
 - D) Avis de la Régie des alcools, des courses et des jeux relativement à la demande de permis pour Le Picoleur Resto-Pub au 3755, rue Picard
35. Levée de la séance